

Contournement autoroutier d'Arles

Groupe de travail « agriculture et foncier agricole » séance 2 du 18 juin 2012

Filière riziculture, céréales et maraîchages

Synthèse

1. Liste des participants	2
2. Ordre du jour	3
3. Synthèse des échanges	3
3.1. Synthèse de la séance n°1	3
3.2. Connaissances partagées sur la filière.....	4
3.3. Problématique de l'eau	7
3.4. Mesures en phase travaux	7
3.5. Autres remarques.....	7
4. Prochaines échéances et relevé de décisions.....	8

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Noms des participants	Organisme(s)/fonction(s)
VIANET Régis	Parc Naturel Régional de Camargue
ARSAC Bernard	Sud Céréales
SAFFIN Michel	Chambre d'Agriculture 13
BERTRAND Jean-Marc	Chambre d'Agriculture 13
SEIGNOUR Alain	MODEF 13
GONDRAN René	MODEF 13
CABIBEL Marc	SAFER (conseiller foncier)
ROLLIN Olivier	Syndicat Mixte de Gestion des ASA
MOSCHINI Christine	CIV de Raphèle
LAPEYRE Jacqueline	CIV de Raphèle
MARTIN Aline	Ville d'Arles
MASSON Jean-Luc	Ville d'Arles
VERQUERRE Arnaud	CETE Méditerranée
FABRE Nadia	DREAL PACA
BLANC Philippe	DREAL PACA
BREYSSE Chrystel	Nicaya Conseil
KANTE Eloïse	Nicaya Conseil

2. ORDRE DU JOUR

En introduction du travail du groupe, la DREAL a rappelé la démarche de travail engagée. La synthèse de la séance de travail n°1 (21 février 2012), transmise par mail à tous les invités du second groupe, est présentée afin que chacun puisse, le cas échéant, y apporter ses précisions ou modifications.

Le support de présentation utilisé en séance est décliné selon les points suivants :

Rappels

- Démarche de travail
- Composition du groupe de travail
- Synthèse de la séance n°1
- Déroulement de la séance n°2

Connaissances partagées

- Données générales
- Filière « riziculture, céréales et maraîchages »

Point de vue des participants

Enjeux identifiés par les participants

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

A la suite de cette présentation, différents échanges ont eu lieu entre les participants.

3.1. Synthèse de la séance n°1

Après un rappel des éléments figurant en synthèse de la première séance, les participants ont souhaité apporter les précisions suivantes :

- La prise en charge des droits d'eau par le concessionnaire** est déjà obligatoire. Deux options sont possibles :

« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage
« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage

- Soit le concessionnaire s'engage et paye les droits d'eau
 - Soit un capital qui correspond aux droits d'eau est alloué à l'ASA gestionnaire en compensation d'une réduction du périmètre dont elle est gestionnaire, ce qui permet au maître d'ouvrage de se libérer des droits d'eau.
- Le drainage des eaux** se fera par traitement gravitaire. Des fossés latéraux dirigeront les eaux vers les bassins de rétention (7 sont prévus) puis les eaux, une fois traitées, seront rejetées dans les fossés.

Une attention particulière devra être portée à la modification des apports en raison de leur potentiel impact sur la dynamique hydraulique. (Imperméabilisation des sols notamment). Le secteur Tête de Camargue a déjà été confronté à ce problème provoqué par l'urbanisation. Il s'agit d'un point dur relevé avec les gestionnaires dont l'Association Nord Camargue.

3.2. Connaissances partagées sur la filière

- Le secteur Draille Marseillaise n'est pas concerné par cette filière
- La riziculture, avec des débouchés et perspectives importants, est la plus rentable des activités agricoles :
 - 2 000 emplois induits par la riziculture
 - 80% de la production est en IGP
 - Démarches en circuit court qui se développent
 - Projets « Terre de Riz », « Terre d'Eau »

L'agriculture en Camargue est en train de se transformer dans ce secteur, il faut donc le prendre en compte et favoriser les potentialités de ces évolutions.

Maraîchage

- Cette agriculture est en marge sur le fuseau avec des exploitations de petites tailles et fonctionnent en circuit court.
- On note le développement des cultures industrielles de plein champ (tomates, melons).

« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage
 « Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage

- Il y a environ 300 hectares de tomates et de melons sur le fuseau. Il faut également prendre en compte les échanges de parcelles qui pourraient faire fluctuer ces données.
- L'usine de transformation de tomates à Tarascon représente un enjeu de développement fort avec environ 80 000 tonnes traitées par an.
- Le développement de circuits courts implique une évolution des exploitations. Les spécificités de l'agriculture camarguaise le permettent, avec notamment :
 - La vente directe pour du petit maraîchage
 - Le développement des cultures en serre froide
 - Les agriculteurs suivent les marchés et ont les surfaces foncières, le matériel et les moyens financiers pour le faire.
- Développement de la culture en assolement : la PAC demande à chaque exploitant d'avoir au moins trois cultures. On assiste à un retour à une agriculture plus traditionnelle avec une rotation entre maraîchages, herbages et grandes cultures.
- Les incertitudes concernant la PAC n'ont pas d'influence sur le besoin de produire.

□ Démarches de qualité et problématiques associées :

- 20% de la production agricole est en bio en Camargue avec en plus des reconversions futures qui peuvent être envisagées.
- Plusieurs labels avec des cahiers des charges précis s'appliquent à l'agriculture camarguaise. Ils sont à prendre en compte pour évaluer les contraintes qu'ils induisent.
 - **Cahier des charges IGP**
 - **Le label IGP** est une obligation dans le sens où la PAC a les mêmes exigences que le cahier des charges IGP.
 - Toutes les rizières sont classées IGP en Camargue. Un référentiel est accessible en ligne sur le site du Syndicat des Riziculteurs.
 - Des normes d'éloignement entre la future infrastructure et les installations de traitement et de stockage devront être respectées (distance de 150 et 250 m - ce point sera à préciser avec les services techniques de Sud Céréales et Nestlé).

« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage
« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage

- Une des contraintes principale imposée par ce cahier des charges est de ne pas réutiliser l'eau d'une parcelle pour irriguer une parcelle située en aval.
- **Cahier des charges riz infantile (Nestlé)**
 - Ce cahier des charges est beaucoup plus exigeant que celui de l'IGP. Les principes de précautions habituels sont multipliés par 10.
 - La norme de distance est de 6m minimum avec une route départementale. Dès qu'il y a un trafic conséquent, on ne peut plus cultiver du riz infantile.
- **Cahier des charges Soufflet (groupe agro-industriel)**
- **Cahier des charges européen**
- **Cahier des charges bio**
 - Le cahier des charges bio ne précise pas de norme de distance. Toutefois, d'un point de vue déontologique, les exploitants qui se trouveront à 150m de l'autoroute ne pourront plus vendre sous l'appellation « bio ». Cela était déjà le cas il y a 20 ans.
- **Les usines de transformation et de stockage de la filière riziculture** représentent un enjeu primordial pour le territoire. Il est impératif qu'elles ne soient pas impactées. La totalité du riz qui entre dans ces usines respecte la norme IGP même s'il n'est pas systématiquement revendu comme tel.
 - 50 à 60% du traitement de la production est réalisé dans les grosses installations qui sont proches de la future autoroute.
 - Le silo est une installation classée. Il représente le seul outil de stockage présent sur le site, avec peu d'options de relocalisation envisageables ou nécessitant d'importants moyens financiers qui aujourd'hui ne sont pas disponibles.
 - Les procédures de déplacement d'un silo sont longues (2 ans au minimum). Ces questions sont à traiter très en amont du projet.
 - Si le silo doit être déplacé, la longueur du trajet, entre l'exploitation et ce dernier devra être prise en compte afin de ne pas exposer le riz au poussière de la route (il est très difficile de confiner une benne de riz).

« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage
« Agriculture et foncier agricole » - Filière riziculture, céréales et maraîchage

- La totalité du riz produit en Pays d'Arles est potentiellement transformable en riz infantile, bio ou IGP. Ces labels sont réactualisés chaque année.

3.3. Problématique de l'eau

- Le captage d'eau posera un problème au-delà de l'autoroute. Il faudra donc revoir les stations de pompage.
 - En cas d'accident il faudra être en mesure d'arrêter le pompage en aval sur l'ensemble des stations privées et collectives.
 - Si la zone de pompage se trouve dans le fuseau cela impactera nécessairement les cultures. Des indemnisations sont à envisager si c'est le cas.
 - Une attention particulière doit être portée à la station de pompage de la Triquette.

3.4. Mesures en phase travaux

- Un travail sera mené pour évaluer les impacts spécifiques par filière en phase travaux.
 - La question d'un traitement spécifique pour les nuisances atmosphériques (poussières) susceptibles d'impacter les exploitations viticoles, arboricoles et maraîchères.
 - Le futur concessionnaire sera en charge de gérer cette question en phase chantier (stockage des matériaux).
- Les matériaux devront venir des points d'extraction les plus proches possibles.
- Il faudra rester vigilants sur les conditions de location des terrains et prévoir des protocoles pour que le concessionnaire soit tenu de respecter certaines règles.

3.5. Autres remarques

- Une évaluation globale des impacts du projet et de ses effets induits directs et indirects sera à actualiser et à intégrer dans le cahier des charges du concessionnaire.

- ❑ **Enjeux agricoles et Aires de services** : les enjeux et problématiques agricoles sont intégrés dans les critères de réflexion et de comparaison des scénarios étudiés dans le groupe de travail de « Aires de services ».

4. PROCHAINES ECHEANCES ET RELEVÉ DE DECISIONS

- ❑ Une réunion de travail entre la DREAL, Sud Céréales et ses services techniques est à prévoir. La DREAL se rapprochera de M. Denis Villenave, directeur d'exploitation de Sud Céréales, pour proposer une réunion technique.
- ❑ Pour la prise en compte de l'enjeu bio, une prise de contact avec Agribio 13 et la Fédération des Agriculteurs Bio est également à prévoir.
- ❑ Les membres du groupe de travail sont invités, après réception de la présente note de synthèse et de la présentation qui l'accompagne, à faire connaître à la DREAL PACA (Philippe Blanc) ou à Nicaya Conseil leurs éventuelles interrogations, observations ou propositions.

Les coordonnées sont les suivantes :

Philippe BLANC : DREAL PACA

- mél : philippe.blanc@developpement-durable.gouv.fr

NICAYA Conseil

- mél : nicaya@nicaya.com
- tél : 04 42 54 20 89, fax : 04 42 54 11 56
- adresse postale : 197 allée du Castellas – 13770 Venelles

- ❑ La prochaine séance de travail, commune à l'ensemble des filières aura lieu le vendredi 14 septembre à 14h - Maison des Associations, boulevard des Lices - Arles.